

---

**Objet :** Objets perdus et trouvés  
**Directive :** 11 – Administration générale – Objets perdus et trouvés  
**En vigueur :** Mai 2022  
**Révision :** Mai 2023  
**Référence :** [Politique 703](#) – Milieu propice à l'apprentissage et au travail

---

## But

Sachant qu'il arrive à tous d'oublier un objet derrière, l'école s'est dotée de cette directive pour tenter d'aider au propriétaire de retrouver son objet, sinon de trouver un nouveau propriétaire digne de l'objet. Ici, nous faisons appel au civisme de toute la communauté scolaire.

Dans cette directive, un objet perdu signifie tout objet laissé sans surveillance, abandonné, oublié qui est trouvé sur le terrain de l'école, dans l'école ou encore dans l'autobus.

## Principes directeurs

1. L'élève valorise et respecte sa propriété personnelle en prenant soin de ses choses.
2. Les parents et les élèves sont encouragés à identifier leurs effets personnels pour faciliter l'identification du propriétaire.
3. L'élève respecte la propriété des autres et apporte l'objet trouvé à un membre du personnel.
4. C'est la responsabilité de l'élève et de ses parents de prendre les démarches pour récupérer un objet perdu.
5. Les objets trouvés sont organisés afin de faciliter de les retrouver.
6. Une équipe gère les objets perdus afin de retrouver le propriétaire dans la mesure du possible.
7. Après un temps jugé raisonnable, tout objet non récupéré sera offert à une cause charitable ou sera considéré comme rebut et trié convenablement aux poubelles.
8. L'école n'assume aucune responsabilité pour des objets perdus.

## Lignes directrices

### 1. Prévention

- Identifier les effets personnels avec le nom complet (Prénom et Nom) du propriétaire et autres détails pertinents aidant à retrouver le propriétaire en cas de perte
- Chaque élève de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année à un casier ouvert et un crochet dans le corridor alors que chaque élève de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année à un casier verrouillé à cadenas pour gérer et entreposer leurs effets personnels.
- Limiter les effets personnels amenés de la maison surtout ceux de grande valeur.

### 2. Quoi faire quand tu trouves un objet

- D'abord, merci d'être un bon citoyen responsable et respectueux!
- Identifier si possible le propriétaire de l'objet trouvé et lui remettre
- Si impossible d'identifier le propriétaire,
  - Au gymnase et vestiaires, le placer dans le bon bac et/ou l'accrocher sur le support à vêtement sur roue dans le corridor près de la porte de gymnase. Pour les objets de grande valeur, le remettre à l'enseignant d'éducation physique ou le concierge qui va l'entreposer dans le local 152.
  - Dans le reste de l'école et dehors, le placer dans le bon bac et/ou l'accrocher dans l'entrepôt sous les escaliers dans le local 121. Pour les objets de grande valeur, le remettre à l'adjointe administrative ou le concierge qui va l'entreposer dans le local 100A.
  - Dans l'autobus, donner au conducteur d'autobus.

### 3. Quoi faire quand tu as perdu un objet

- Explorer à nouveau les endroits récemment fréquentés pour s'assurer qu'il n'est pas là.
- Demander au personnel de l'école de ces endroits
- Aller voir dans les objets perdus et trouvés et y retourner en fin de journée et le lendemain

#### 4. Réclamer un objet perdu

- Si l'objet perdu se retrouve dans les objets perdus et retrouvés, simplement le récupérer.
- Pour tout objet de grande valeur, se présenter au membre du personnel responsable (adjointe administrative, enseignant d'éducation physique ou concierge responsable des locations ou encore conducteur d'autobus) en décrivant l'item, l'endroit, la date et l'heure qu'il a été perdu.

#### 5. Lieux d'entreposage des objets trouvés

- Gymnase et vestiaires – Entreposé devant l'entrée du gymnase – local 135 près de la cafétéria ou le bureau d'éducation physique – local 152 pour les objets de grande valeur
- École et terrain – Entreposé dans l'entrepôt sous les escaliers - local 121 ou au secrétariat – local 100A pour les objets de grande valeur
- Autobus – Entreposé devant l'autobus ou avec le conducteur pour les objets de grande valeur

#### 6. Système d'entreposage des objets retrouvés à l'école

- Support à vêtements sur roues
- Bac pour souliers/espadrilles/bottes
- Bac à sac à dos, boîte à lunch, autres effets personnels de moindre valeur
- Bac pour foulards, tuques et casquettes
- Bac pour gants et mitaines
- Bac à objets de grande valeur (gardée à clé) : bijoux, portefeuille, clefs, lunettes, lunettes à soleil, médicament, téléphone, monnaie, autre électronique, autre objet.
- Poubelle : Item jeté à la fin de la journée - Nourriture, sous-vêtement, bas, masques sanitaires, vêtements ou chaussures jugés abimés

#### 7. Objets non réclamés

- À la fin de chaque mois, tout objet non réclamé sera donné ou trié aux poubelles.
- Tout objet jugé encore bon et utile sera donné à un organisme de charité ([Eco Vision Memramcook](#), [Centre de Pédiatrie sociale Sud-Est](#), [Dépôt alimentaire/Comité d'aide sociale](#), etc.)
- Toute somme d'argent non réclamée sera déposée dans le compte d'aide financière de l'école. Ce compte aide les familles défavorisées desservies par l'école.